

# VENDRES Avenir

avec Jean-Pierre PEREZ, maire sortant.

## Engagement citoyen pour demain

Rejoignez-nous pour construire une démocratie inclusive et une société plus juste et durable.



Unis pour un avenir meilleur

Rejoignez-nous : [vendres.avenir@sfr.fr](mailto:vendres.avenir@sfr.fr)



### Courrier d'information aux habitants de Vendres

Chères Vendroises, chers Vendrois,

Dans le cadre de ma candidature à ma réélection en tant que maire de Vendres, j'ai souhaité vous adresser ce courrier, distribué par des membres du collectif **Vendres Avenir** que j'ai l'honneur de conduire. Ce message vise à clarifier **plusieurs points importants** qui ont été déformés et présentés de manière erronée par mes opposants. Il est crucial que vous puissiez avoir une vision claire et factuelle des enjeux qui touchent notre commune.

#### 1. L'installation de la vidéoprotection aux entrées du village

Il a été récemment affirmé par certains de mes opposants que le projet de **vidéoprotection aux entrées du village** avait été "accepté". Un retour en arrière s'impose : dès janvier 2024, le **chef d'escadron, commandant** de la brigade de gendarmerie de Béziers, ainsi que le **major de la gendarmerie de Valras-Plage**, et la **police municipale** se sont impliqués activement dans ce dossier. Des études ont été menées à ma demande et six sites ont été retenus en vue d'y installer des caméras, en entrée de ville.

**Soumis à l'époque aux élus désormais dans mon opposition, ceux-ci s'y sont opposés catégoriquement** et ont stoppé la démarche, faisant perdre plus d'un an et demi à ce projet. Lors du dernier Conseil Municipal, j'ai porté ce point à l'ordre du jour pour les obliger à se positionner officiellement et à vous rendre des comptes. Ils ont alors demandé, par **amendement**, la constitution d'une **commission** pour mener les études et la mise en place d'un **référendum local**. D'une part, les études ont déjà été réalisées, et d'autre part il est interdit d'organiser un référendum d'initiative local dans les six mois précédent des élections municipales.

Cette démarche apparaît clairement comme un **coup de communication**, destiné à donner l'impression que le projet avance à leur initiative, alors qu'en réalité, il est maintenu dans l'incertitude. **Les conditions imposées par cet amendement** ne font qu'allonger le processus et repousser la concrétisation de la vidéoprotection. L'objectif semble être de **gagner du temps** en attendant les élections, pour très certainement, s'ils sont fidèles à leurs convictions, rejeter le projet par la suite, selon l'issue des urnes.

Sans tenir compte de ces faux-semblants, je proposerai si possible au prochain Conseil Municipal de demander une subvention à l'État pour concrétiser ce projet.



## 2. Projet de modification du PLU de Vendres : ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones

Le deuxième point concerne un autre projet majeur : **la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vendres**, en vue d'**ouvrir à l'urbanisation les zones 2AUa, 2AUb et 2AUc**, prévues dès l'origine comme zones de développement à moyen terme.

Il répond à plusieurs objectifs d'intérêt public :

- **maîtriser la croissance démographique** dans un cadre équilibré,
- **favoriser la création de logements adaptés** aux réalités de notre population,
- **sécuriser les déplacements doux** (piétons et cyclistes), notamment vers **les écoles, les équipements sportifs et l'espace Georges ROSI**,
- **et permettre la création d'une rocade**, reliant le Parc de Vénus aux écoles, destinée à désengorger le centre du village des flux de circulation venant de Lespignan et Béziers.

Contrairement à ce que certains laissent croire, **la seule solution autorisée aujourd'hui pour rendre ces zones urbanisables est la procédure de modification de droit commun du PLU**.

**Cette procédure est soumise à évaluation environnementale et à concertation du public** associant pendant toute la durée de son élaboration les **habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées**, comme le prévoit l'article **L.103-2 du Code de l'urbanisme**.

**Elle donnera la parole aux Vendroises et aux Vendrois avant de signer un quelconque permis d'aménager.** Ce travail d'anticipation est crucial, car **au-delà de mars 2026, soit 6 ans après la révision de notre PLU, il ne sera plus possible de rendre ces zones urbanisables**.

Avec **mon groupe**, nous avons choisi **la voie de la concertation, du pragmatisme et de la transparence**, en assumant une vision d'avenir maîtrisée et concertée.

Mais là encore, **les élus de l'opposition**, dans une logique dogmatique et sans véritable vision d'ensemble, cherchent à bloquer ce processus. Soit par calcul, soit par réflexe systématique de contestation, **ils prennent le risque de figer notre commune**, en refusant de lui donner les moyens d'adapter ses infrastructures, ses mobilités et ses besoins en logements.

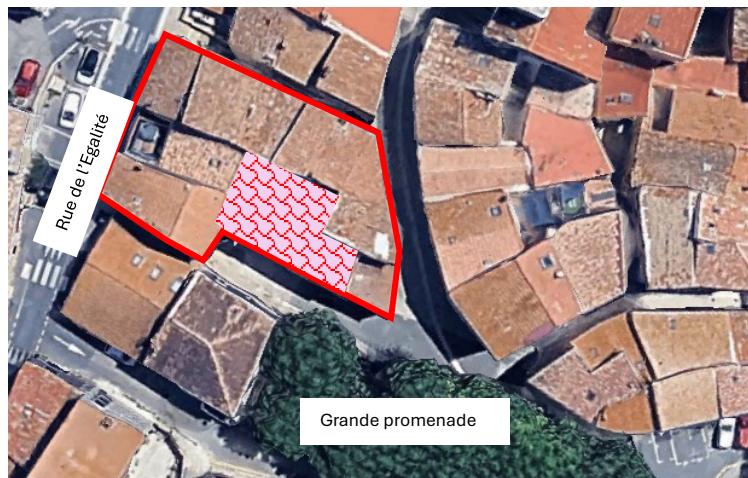
**Il est vrai que cette rocade traverse le jardin d'une de mes opposantes – que je ne nommerai pas ici –, mais chacun jugera s'il est acceptable que l'intérêt personnel de l'un puisse bloquer un projet conçu pour améliorer durablement la qualité de vie de tous.**

**Urbaniser sans anticiper, c'est subir. Urbaniser avec méthode, c'est construire intelligemment l'avenir.**



### 3. Projet de réhabilitation et d'aménagement de l'espace public

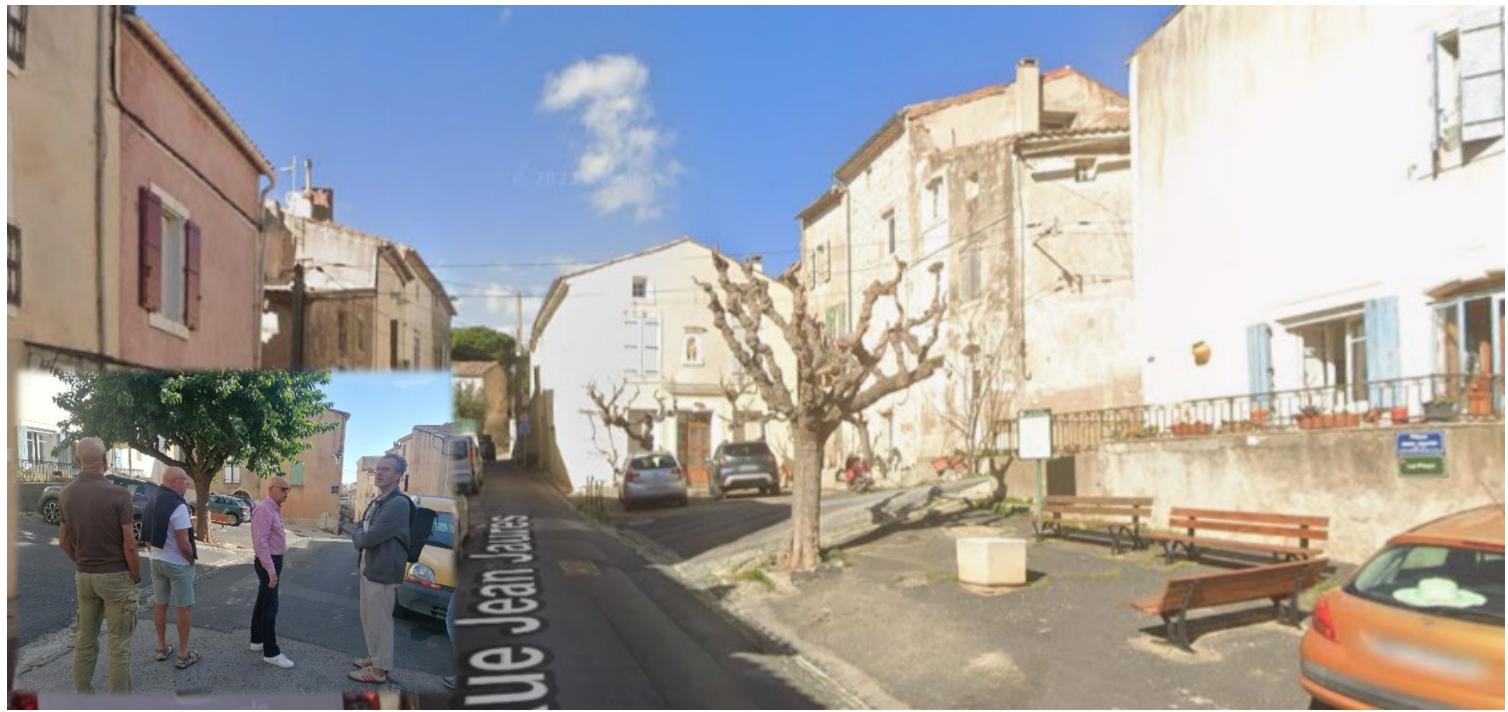
Le troisième point que je souhaite aborder concerne un aspect crucial du cadre de vie à Vendres : **la réhabilitation de nos promenades et de l'îlot central**, ainsi que l'aménagement de certains espaces publics stratégiques de notre village.



L'un des dossiers les plus urgents concerne le **logement menaçant ruine dans l'îlot central**. Cette bâtie vétuste représente un **réel danger** et nuit à **l'esthétique** du cœur de notre village. Il est impératif que nous agissions pour **préserver le patrimoine** et garantir la **sécurité** des Vendrois. À cela s'ajoute la nécessité de réorganiser nos **stationnements**, particulièrement en installant des **bornes de recharge** pour véhicules électriques, et de repenser l'aire de stationnement du lavoir, un lieu stratégique pour mettre fin aux **stationnements anarchiques** au **cœur du village**, améliorer la **sécurité** et favoriser la **convivialité**, notamment lors de nos **festivités**.

De même, nous devons envisager une **requalification de la rue Jean Jaurès**, dans la continuité de l'embellissement déjà engagé des rues du centre ancien. Cette démarche vise à mettre en valeur cette rue tout en l'adaptant aux besoins d'une **circulation moderne**. Un aspect clé de cette requalification sera **l'enfouissement des réseaux**, afin d'offrir aux **Vendroises et Vendrois, ainsi qu'à nos visiteurs**, un cadre plus esthétique, plus sûr et plus agréable. Tout en respectant **l'âme de notre village**, cette transformation permettra de renforcer l'attractivité du cœur de Vendres et d'améliorer la **qualité de vie** pour tous.

J'avais proposé à l'époque que nous **faisions appel au CAUE** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour accompagner ces projets ambitieux.



Pourtant, **ce dossier est resté sans réponse** de la part de l'adjointe -aujourd'hui dans l'opposition- qui en avait la responsabilité. Cela a entraîné des mois de retard et d'inaction.

Mais **n'ayez crainte : avec mon groupe**, nous avons **relancé ce dossier avec force**. **Le CAUE a visité notre village fin septembre en vue de visualiser les aménagements à programmer**.

**Dès janvier, ils réaliseront un cahier des charges pour désigner une équipe d'experts** qui nous guidera dans la mise en œuvre de ces différentes actions.

Une fois de plus, **les Vendroises et les Vendrois** seront pleinement **concertés** tout au long de cette démarche, afin que chaque voix puisse être entendue et que l'aménagement de notre village réponde aux **attentes de toutes et tous**.

#### 4. Création d'une agence postale municipale

Je souhaite vous informer que je reprendrai prochainement contact avec La Poste afin de relancer le projet de création d'une agence postale municipale dans notre commune.

Le service postal actuel est fortement limité : La Poste ne met à disposition un guichetier que **deux heures par matin**, ce qui ne répond pas aux besoins de l'ensemble de la population. Cette situation complique l'accès aux **services essentiels** tels que l'envoi et la réception de courrier ou de colis, le retrait d'espèces, et les démarches administratives pour nos concitoyens, notamment les **personnes âgées** ou celles ayant des **contraintes horaires**.

La création d'une **agence postale municipale** présente de nombreux avantages :

- **Accessibilité renforcée** : un service ouvert sur des plages horaires **adaptées et élargies**, permettant à tous de bénéficier des services postaux sans **contraintes excessives**.
- **Proximité et service de qualité** : un guichetier à l'écoute des habitants, capable de répondre aux besoins spécifiques de la commune et de faciliter les démarches quotidiennes.
- **Dynamisme local** : l'agence municipale contribue à maintenir une **activité essentielle** au cœur de notre village et à **soutenir le commerce et l'économie locale**.
- **Sécurité et confiance** : un espace géré directement par la commune, garantissant un suivi et une attention particulière aux besoins des habitants.

Cette initiative vise à garantir un service postal de **proximité, fiable et adapté aux réalités de notre commune**, tout en répondant aux attentes de nos concitoyens.

Je tiens également à souligner que l'opposition s'est bien gardée de mentionner cette démarche, surtout après que la pétition et la manifestation devant le bureau de poste se soient **soldées par un échec**. Je continuerai donc à travailler **dans l'intérêt de tous les habitants**, sans gesticulations inutiles, pour concrétiser ce projet indispensable.

Je vous tiendrai informés des avancées de ce dossier et des prochaines étapes de sa mise en place.

#### 5. Prêt de salle à l'opposition : un faux prétexte pour dénigrer

Le dernier point, **qui semble presque ridicule** face à la désinformation propagée par l'opposition, concerne l'**accusation selon laquelle j'aurais refusé de prêter une salle** à mes opposants. Je tiens à rappeler, de manière ferme, que **cela est tout simplement impossible**, et ce, **en raison de l'obligation de respecter l'égalité des candidats** durant la période électorale.

**Je n'ai aucune marge de manœuvre pour privilégier ou désavantager un candidat en matière de mise à disposition de salles publiques.** Sachez-le.

La **seule contrainte** qui existe est que **la salle ne peut être réservée** si elle est déjà **occupée par un autre candidat** ou un autre événement. Cela relève d'une simple **logique de gestion des espaces**. Ce principe de **transparence et d'équité** est non seulement évident, mais aussi **d'un respect fondamental de la loi**, pour garantir à chacun les mêmes droits. Tout le reste n'est que pure spéulation et tentative de manipulation.

**Chères Vendroises, chers Vendrois,**

Nous traversons une période importante pour l'avenir de notre village. Alors que certaines voix cherchent à semer le doute et à dénigrer les projets qui font avancer Vendres, je tiens à vous assurer que, **avec mon groupe**, nous restons pleinement engagés à œuvrer pour le **développement harmonieux** de notre commune, dans le respect de l'**intérêt général**.

Chaque projet que nous menons, chaque initiative que nous prenons, est guidé par un seul objectif : **améliorer le quotidien de tous les Vendrois** et offrir à notre village un avenir serein, dynamique et sécurisé.

Je vous remercie pour votre confiance et vous invite à **rester informés, à participer aux réunions** et à faire entendre vos idées.

Ensemble, continuons à faire de **Vendres un lieu de vie encore plus agréable et sûr pour tous**.

Avec détermination,

Jean-Pierre PEREZ

